

REPUBLIQUE FRANÇAISE

1- ST CLEMENT DES BALEINES - 1- ST CLEMENT DES BALEINES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21170318600018

POSTE COMPTABLE : SGC LA ROCHELLE

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	24
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
A4 - Etat des provisions	31
A5 - Etalement des provisions	32
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	36
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	37
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	38
B1.6 - Etat des engagements reçus	39
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	40
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	41
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	44
D2 - Arrêté et signatures	45

1- ST CLEMENT DES BALEINES - Principal - BP - 2023

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 17318	1- ST CLEMENT DES BALEINES Principal	BP 2023
----------------------------	--	-------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	702
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	1132
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE DE COMMUNES ILE DE RE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1473699,00	1631080,00	920,47	768,98

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1742,49	621,00
2	Produit des impositions directes/population	1194,38	341,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	2074,74	778,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	137,08	253,00
5	Encours de dette/population	3358,91	621,00
6	DGF/population	374,96	171,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,4852	0,4290
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,0533	0,8950
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,0700	0,3250
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	1,6189	0,8000

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 044 661,80	1 836 615,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 208 046,80

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 044 661,80	2 044 661,80
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 266 484,90	1 595 357,42

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	7 601,00	79 300,40
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 400 571,92	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 674 657,82	1 674 657,82
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 719 319,62	3 719 319,62
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	562 900,00	0,00	606 700,00	606 700,00	606 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	683 350,00	0,00	644 100,00	644 100,00	644 100,00
014	Atténuations de produits	49 000,00	0,00	50 100,00	50 100,00	50 100,00
65	Autres charges de gestion courante	270 847,63	0,00	268 910,00	268 910,00	268 910,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 566 097,63	0,00	1 569 810,00	1 569 810,00	1 569 810,00
66	Charges financières	40 500,00	0,00	37 520,00	37 520,00	37 520,00
67	Charges exceptionnelles	2 740,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	86 068,66		54 853,89	54 853,89	54 853,89
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 695 406,29	0,00	1 668 183,89	1 668 183,89	1 668 183,89
023	Virement à la section d'investissement (5)	405 115,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	64 253,05		76 477,91	76 477,91	76 477,91
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		469 368,05		376 477,91	376 477,91	376 477,91
TOTAL		2 164 774,34	0,00	2 044 661,80	2 044 661,80	2 044 661,80

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 044 661,80
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	21 913,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	84 100,00	0,00	83 730,00	83 730,00	83 730,00
73	Impôts et taxes	1 293 500,00	0,00	1 292 265,00	1 292 265,00	1 292 265,00
74	Dotations et participations	383 602,00	0,00	333 610,00	333 610,00	333 610,00
75	Autres produits de gestion courante	87 000,00	0,00	118 000,00	118 000,00	118 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 870 115,00	0,00	1 830 605,00	1 830 605,00	1 830 605,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels	12 300,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 882 425,00	0,00	1 836 615,00	1 836 615,00	1 836 615,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 882 425,00	0,00	1 836 615,00	1 836 615,00	1 836 615,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	208 046,80
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 044 661,80
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	376 477,91
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

1- ST CLEMENT DES BALEINES - Principal - BP - 2023

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 000,00	4 200,00	0,00	0,00	4 200,00
204	Subventions d'équipement versées	167 611,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 764 088,87	3 401,00	833 090,21	833 090,21	836 491,21
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 946 699,87	7 601,00	833 090,21	833 090,21	840 691,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	252 709,98	0,00	205 050,00	205 050,00	205 050,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	79 414,74		32 126,94	32 126,94	32 126,94
	Total des dépenses financières	333 124,72	0,00	237 176,94	237 176,94	237 176,94
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 279 824,59	7 601,00	1 070 267,15	1 070 267,15	1 077 868,15
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	213 944,95		196 217,75	196 217,75	196 217,75
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	213 944,95		196 217,75	196 217,75	196 217,75
	TOTAL	2 493 769,54	7 601,00	1 266 484,90	1 266 484,90	1 274 085,90

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	400 571,92
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 674 657,82
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	23 725,61	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	870 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	893 725,61	0,00	321 000,00	321 000,00	321 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	45 000,00	0,00	91 000,00	91 000,00	91 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	384 423,45	0,00	420 661,76	420 661,76	420 661,76
138	Autres subvent° invest. non transf.	156 618,72	79 300,40	0,00	0,00	79 300,40
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	198 000,00	0,00	185 000,00	185 000,00	185 000,00
	Total des recettes financières	788 042,17	79 300,40	701 661,76	701 661,76	780 962,16
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 681 767,78	79 300,40	1 022 661,76	1 022 661,76	1 101 962,16
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	405 115,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	64 253,05		76 477,91	76 477,91	76 477,91
041	Opérations patrimoniales (4)	213 944,95		196 217,75	196 217,75	196 217,75
	Total des recettes d'ordre d'investissement	683 313,00		572 695,66	572 695,66	572 695,66

1- ST CLEMENT DES BALEINES - Principal - BP - 2023

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	2 365 080,78	79 300,40	1 595 357,42	1 595 357,42	1 674 657,82

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
--	--	--	--	--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 674 657,82
---	--	--	--	--	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	376 477,91
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	606 700,00		606 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	644 100,00		644 100,00
014	Atténuations de produits	50 100,00		50 100,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	268 910,00		268 910,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	37 520,00	0,00	37 520,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	0,00	6 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	76 477,91	76 477,91
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	54 853,89		54 853,89
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		300 000,00	300 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 668 183,89	376 477,91	2 044 661,80

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 044 661,80
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	205 050,00	0,00	205 050,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	4 200,00	0,00	4 200,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	836 491,21	196 217,75	1 032 708,96
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	32 126,94		32 126,94
Dépenses d'investissement – Total		1 077 868,15	196 217,75	1 274 085,90

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	400 571,92
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 674 657,82
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	3 000,00		3 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	83 730,00		83 730,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 292 265,00		1 292 265,00
74	Dotations et participations	333 610,00		333 610,00
75	Autres produits de gestion courante	118 000,00	0,00	118 000,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00
77	Produits exceptionnels	6 000,00	0,00	6 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 836 615,00	0,00	1 836 615,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	208 046,80
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 044 661,80
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	91 000,00	0,00	91 000,00
13	Subventions d'investissement	100 300,40	108 361,50	208 661,90
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	305 000,00	87 856,25	392 856,25
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		76 477,91	76 477,91
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		300 000,00	300 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	185 000,00		185 000,00
Recettes d'investissement – Total		681 300,40	572 695,66	1 253 996,06

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	420 661,76
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 674 657,82
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	562 900,00	606 700,00	606 700,00
60611	Eau et assainissement	10 000,00	12 000,00	12 000,00
60612	Energie - Electricité	50 000,00	60 000,00	60 000,00
60621	Combustibles	5 000,00	10 000,00	10 000,00
60622	Carburants	16 000,00	10 000,00	10 000,00
60623	Alimentation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	5 000,00	2 000,00	2 000,00
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	15 000,00	15 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	20 000,00	16 000,00	16 000,00
60633	Fournitures de voirie	10 000,00	5 000,00	5 000,00
60636	Vêtements de travail	6 000,00	10 000,00	10 000,00
6064	Fournitures administratives	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	5 000,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	70 000,00	80 000,00	80 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6132	Locations immobilières	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6135	Locations mobilières	10 000,00	15 000,00	15 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 900,00	4 000,00	4 000,00
61521	Entretien terrains	10 000,00	10 000,00	10 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	40 000,00	20 000,00	20 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	20 000,00	10 000,00	10 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	15 000,00	30 000,00	30 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	20 000,00	45 000,00	45 000,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	25 000,00	25 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	20 000,00	30 000,00	30 000,00
6161	Multirisques	11 000,00	11 000,00	11 000,00
6168	Autres primes d'assurance	25 000,00	33 000,00	33 000,00
617	Etudes et recherches	40 000,00	10 000,00	10 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6226	Honoraires	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	30 000,00	40 000,00	40 000,00
6233	Foires et expositions	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	500,00	500,00
6237	Publications	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6257	Réceptions	500,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	5 500,00	6 000,00	6 000,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
63512	Taxes foncières	11 000,00	14 000,00	14 000,00
6358	Autres droits	0,00	1 000,00	1 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 500,00	3 200,00	3 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	683 350,00	644 100,00	644 100,00
6218	Autre personnel extérieur	36 000,00	2 500,00	2 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	330,00	500,00	500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 880,00	6 000,00	6 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	990,00	1 500,00	1 500,00
6411	Personnel titulaire	465 000,00	450 000,00	450 000,00
6413	Personnel non titulaire	13 700,00	13 500,00	13 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	46 000,00	54 000,00	54 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	93 500,00	103 500,00	103 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	400,00	500,00	500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 850,00	2 000,00	2 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 500,00	600,00	600,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 500,00	1 300,00	1 300,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	4 200,00	4 200,00	4 200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 000,00	500,00	500,00
6488	Autres charges	11 000,00	2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	49 000,00	50 100,00	50 100,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	1 000,00	100,00	100,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	48 000,00	50 000,00	50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	270 847,63	268 910,00	268 910,00
6518	Autres	1 000,00	4 000,00	4 000,00
6531	Indemnités	57 000,00	56 000,00	56 000,00

1- ST CLEMENT DES BALEINES - Principal - BP - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6533	Cotisations de retraite	2 230,00	2 800,00	2 800,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 540,00	8 000,00	8 000,00
6535	Formation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6553	Service d'incendie	39 700,00	41 850,00	41 850,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	24 000,00	35 000,00	35 000,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	10 485,00	16 000,00	16 000,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	67 500,00	67 500,00	67 500,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	53 032,63	30 000,00	30 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	7 350,00	6 750,00	6 750,00
65888	Autres	10,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 566 097,63	1 569 810,00	1 569 810,00
66	Charges financières (b)	40 500,00	37 520,00	37 520,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	39 450,00	36 500,00	36 500,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	20,00	20,00
6688	Autres	1 050,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 740,00	6 000,00	6 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	0,00	2 000,00	2 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	740,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	86 068,66	54 853,89	54 853,89
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 695 406,29	1 668 183,89	1 668 183,89
023	Virement à la section d'investissement	405 115,00	300 000,00	300 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	64 253,05	76 477,91	76 477,91
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	64 253,05	76 477,91	76 477,91
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		469 368,05	376 477,91	376 477,91
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		469 368,05	376 477,91	376 477,91
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 164 774,34	2 044 661,80	2 044 661,80

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 044 661,80
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	20,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	21 913,00	3 000,00	3 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	21 000,00	3 000,00	3 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	913,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	84 100,00	83 730,00	83 730,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	4 000,00	3 000,00	3 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	20 700,00	20 000,00	20 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	52 400,00	55 000,00	55 000,00
70688	Autres prestations de services	0,00	200,00	200,00
7078	Autres marchandises	100,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	6 900,00	5 000,00	5 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	80,00	80,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	450,00	450,00
73	Impôts et taxes	1 293 500,00	1 292 265,00	1 292 265,00
73111	Impôts directs locaux	850 000,00	900 000,00	900 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 000,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	175 000,00	177 265,00	177 265,00
7336	Droits de place	17 500,00	15 000,00	15 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	250 000,00	200 000,00	200 000,00
74	Dotations et participations	383 602,00	333 610,00	333 610,00
7411	Dotation forfaitaire	146 000,00	146 000,00	146 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	111 626,00	110 000,00	110 000,00
744	FCTVA	5 000,00	2 000,00	2 000,00
74718	Autres participations Etat	15 826,00	15 000,00	15 000,00
7473	Participat° Départements	90 000,00	45 000,00	45 000,00
7478	Participat° Autres organismes	14 150,00	14 500,00	14 500,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	110,00	110,00
75	Autres produits de gestion courante	87 000,00	118 000,00	118 000,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	5 000,00	4 000,00	4 000,00
752	Revenus des immeubles	78 000,00	110 000,00	110 000,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	4 000,00	4 000,00	4 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 870 115,00	1 830 605,00	1 830 605,00
76	Produits financiers (b)	10,00	10,00	10,00
7688	Autres	10,00	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels (c)	12 300,00	6 000,00	6 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	6 300,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	6 000,00	6 000,00	6 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 882 425,00	1 836 615,00	1 836 615,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 882 425,00	1 836 615,00	1 836 615,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	208 046,80
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 044 661,80
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	15 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	15 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	167 611,00	0,00	0,00
204133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	162 496,00	0,00	0,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	5 115,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 764 088,87	833 090,21	833 090,21
2111	Terrains nus	80 001,00	3 901,00	3 901,00
2115	Terrains bâtis	223 077,31	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	3 000,00	135 000,00	135 000,00
2132	Immeubles de rapport	220 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	52 750,00	1 700,00	1 700,00
2151	Réseaux de voirie	456 475,74	444 159,73	444 159,73
2152	Installations de voirie	143 943,61	106 475,88	106 475,88
21534	Réseaux d'électrification	34 088,80	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	15 451,40	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	3 500,00	3 500,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	9 746,56	9 500,00	9 500,00
2181	Installat° générales, agencements	413 626,66	113 000,00	113 000,00
2182	Matériel de transport	28 980,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	17 589,34	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	55 358,45	15 853,60	15 853,60
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 946 699,87	833 090,21	833 090,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	1 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	252 709,98	205 050,00	205 050,00
1641	Emprunts en euros	235 459,98	183 500,00	183 500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	0,00	0,00
168758	Dettes - Autres groupements	14 250,00	21 550,00	21 550,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	79 414,74	32 126,94	32 126,94
Total des dépenses financières		333 124,72	237 176,94	237 176,94
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 279 824,59	1 070 267,15	1 070 267,15
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	213 944,95	196 217,75	196 217,75
21534	Réseaux d'électrification	213 944,95	196 217,75	196 217,75
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		213 944,95	196 217,75	196 217,75
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 493 769,54	1 266 484,90	1 266 484,90

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	7 601,00
-----------------------------------	-----------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	400 571,92
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 674 657,82
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

1- ST CLEMENT DES BALEINES - Principal - BP - 2023

- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	23 725,61	21 000,00	21 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	5 000,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	1 175,25	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	21 000,00	21 000,00
1342	Amendes de police non transférable	17 550,36	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	870 000,00	300 000,00	300 000,00
1641	Emprunts en euros	870 000,00	300 000,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		893 725,61	321 000,00	321 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	429 423,45	511 661,76	511 661,76
10222	FCTVA	35 000,00	66 000,00	66 000,00
10226	Taxe d'aménagement	10 000,00	25 000,00	25 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	384 423,45	420 661,76	420 661,76
138	Autres subvent° invest. non transf.	156 618,72	0,00	0,00
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	63 712,00	0,00	0,00
1383	Subv non transf Départements	90 556,72	0,00	0,00
1385	Group. coll et coll. statut particulier	2 350,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	198 000,00	185 000,00	185 000,00
Total des recettes financières		788 042,17	701 661,76	701 661,76
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 681 767,78	1 022 661,76	1 022 661,76
021	Virement de la sect° de fonctionnement	405 115,00	300 000,00	300 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	64 253,05	76 477,91	76 477,91
28031	Frais d'études	8 600,00	8 600,00	8 600,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	34 211,70	60 164,00	60 164,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	1 022,71	1 022,71
28051	Concessions et droits similaires	10 498,19	1 054,60	1 054,60
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	222,51	222,51
28135	Installations générales, agencements, ..	3 078,31	3 078,31	3 078,31
281534	Réseaux d'électrification	371,52	371,52	371,52
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	699,60	699,60
28181	Installations générales, aménagt divers	4 730,97	1 264,66	1 264,66
28182	Matériel de transport	2 539,85	0,00	0,00
28221	Plantat° arbres, arbustes (affectation)	222,51	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		469 368,05	376 477,91	376 477,91
041	Opérations patrimoniales (9)	213 944,95	196 217,75	196 217,75
13258	Subv. non transf. Autres groupements	118 581,33	108 361,50	108 361,50
168758	Dettes - Autres groupements	95 363,62	87 856,25	87 856,25
TOTAL RECETTES D'ORDRE		683 313,00	572 695,66	572 695,66
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 365 080,78	1 595 357,42	1 595 357,42

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	79 300,40
-----------------------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 674 657,82
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 879 850,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 879 850,00									
022016	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CMDS	12/01/2016		15/05/2016	30 000,00	F		1,330	1,330	EUR	T	P	N	A-1
20042007	CREDIT MUTUEL OCEAN	07/06/2021		15/10/2021	78 850,00	F		0,400	0,400	EUR	T	P	N	A-1
201-01	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL			01/04/2019	700 000,00	R		1,790	1,790	EUR	T	C	N	A-1
2017-01	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	31/12/2016		05/07/2017	400 000,00	F		1,750	1,750	EUR	T	P	N	A-1
2017-02	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	31/12/2016		05/07/2017	420 000,00	F		1,750	1,750	EUR	T	P	N	A-1
2020-01	CREDIT MUTUEL OCEAN	25/09/2020		30/04/2021	157 000,00	F		0,780	0,780	EUR	S	P	N	A-1
39353/000200420 10	CREDIT MUTUEL OCEAN	10/08/2022		15/12/2022	250 000,00	F		2,160	2,160	EUR	T	P	N	A-1
39353/20042008	CREDIT MUTUEL OCEAN	14/09/2021		05/12/2021	146 000,00	F		0,550	0,550	EUR	T	P	N	A-1
39353/20042009	CREDIT MUTUEL OCEAN	14/09/2021		05/12/2021	88 000,00	F		0,400	0,400	EUR	T	P	N	A-1
63	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU	03/09/2012		05/04/2013	300 000,00	F		4,390	4,390	EUR	S	P	N	A-1
65	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	18/08/2016		01/11/2017	310 000,00	F		1,310	1,310	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

1- ST CLEMENT DES BALEINES - Principal - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					71 127,27									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					71 127,27									
031007	SYNDICAT DEP ELECTRIFICATION			01/06/2022	5 264,68	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	F-6
0318511	DDFIP MARENNES OLERON			01/09/2019	37 656,39	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	F-6
0318512	DDFIP MARENNES OLERON			01/09/2019	28 206,20	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	F-6
Total général					2 950 977,27									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 195 815,87					183 300,05	36 429,78	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 195 815,87					183 300,05	36 429,78	0,00	0,00
022016	N	0,00	A-1	1 120,02	0,36	F		1,330	1 120,02	3,72	0,00	0,00
20042007	N	0,00	A-1	59 285,01	3,79	F		0,400	15 722,54	213,58	0,00	0,00
201-01	N	0,00	A-1	568 750,00	16,24	R		1,790	35 000,00	9 945,69	0,00	0,00
2017-01	N	0,00	A-1	326 333,95	19,50	F		1,750	14 170,65	5 618,19	0,00	0,00
2017-02	N	0,00	A-1	342 650,68	19,50	F		1,750	14 879,18	5 899,10	0,00	0,00
2020-01	N	0,00	A-1	137 110,67	13,33	F		0,780	10 061,40	1 049,88	0,00	0,00
39353/000200420 10	N	0,00	A-1	244 383,92	9,95	F		2,160	22 769,23	5 095,09	0,00	0,00
39353/20042008	N	0,00	A-1	128 185,82	8,93	F		0,550	14 339,71	675,49	0,00	0,00
39353/20042009	N	0,00	A-1	72 465,82	5,93	F		0,400	12 483,36	271,16	0,00	0,00
63	N	0,00	A-1	122 320,36	5,25	F		4,390	22 386,75	5 126,83	0,00	0,00
65	N	0,00	A-1	193 209,62	9,83	F		1,310	20 367,21	2 531,05	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

1- ST CLEMENT DES BALEINES - Principal - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		17 384,25					14 225,45	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		17 384,25					14 225,45	0,00	0,00	0,00
031007	N	0,00	F-6	4 211,74	4,41	F		0,000	1 052,94	0,00	0,00	0,00
0318511	N	0,00	F-6	7 531,27	1,66	F		0,000	7 531,27	0,00	0,00	0,00
0318512	N	0,00	F-6	5 641,24	1,66	F		0,000	5 641,24	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 213 200,12					197 525,50	36 429,78	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	11	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,21	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 195 815,87	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						3
	% de l'encours						0,78
	Montant en euros						17 384,25

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	2022-01-01

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres	5	01/01/2022
L	Logiciels	2	01/01/2022
L	Subventions d'équipement versées	5	01/01/2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		237 176,94	237 176,94
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		205 050,00	205 050,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	183 500,00	183 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	21 550,00	21 550,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		32 126,94	32 126,94
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	32 126,94	32 126,94

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	237 176,94	7 601,00	400 571,92	645 349,86

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		652 477,91	III 652 477,91
Ressources propres externes de l'année (a)		91 000,00	91 000,00
10222	FCTVA	66 000,00	66 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	25 000,00	25 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		561 477,91	561 477,91
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	8 600,00	8 600,00
2804133	<i>Subv. Dpt : Projet infrastructure</i>	60 164,00	60 164,00
28041511	<i>GFP rat : Bien mobilier, matériel</i>	1 022,71	1 022,71
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	1 054,60	1 054,60
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	222,51	222,51
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	3 078,31	3 078,31
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	371,52	371,52
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	699,60	699,60
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	1 264,66	1 264,66
28182	<i>Matériel de transport</i>	0,00	0,00
28221	<i>Plantat° arbres, arbustes (affectation)</i>	0,00	0,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	185 000,00	185 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	300 000,00	300 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	652 477,91	79 300,40	0,00	420 661,76	1 152 440,07

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	645 349,86
Ressources propres disponibles	IV	1 152 440,07
Solde	V = IV – II (6)	507 090,21

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

1- ST CLEMENT DES BALEINES - Principal - BP - 2023

- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2018	Mobilier : ACQUISITION TRACTEUR	8 554,59	CNH INDUSTRIAL	5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
657341	N°1 participation	ALSH LES MOUSAILLONS DU PERTHUIS	COMMUNE LES PORTES EN RE	Commune	35 000,00
657358	N°1 participation	RPI ECOLES CANTINE	SIVOS ST CLEMENT LES PORTES	Etablissement de droit public	67 500,00
657362	N°1 participation		CCAS ST CLEMENT DES BALEINES	Etablissement de droit public	0,00
65738	N°1 subvention		CHAMBRE DE METIERS 17	Etat	0,00
65738	N°1 subvention		CHAMBRES DES METIERS ET DE L ARTISANAT DU RHONE	Etat	0,00
65738	N°1 subvention exceptionnelle		FEDERATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE	Entreprise	0,00
65738	N°1 participation		ONF OFFICE NATIONALE DES FORETS	Etat	0,00
6574	N°1 subvention		A L'ATELIER, SOUFFLER JOUER RESPIRER	Association	0,00
6574	N°1 subvention		AMICALE DES POMPIERS D ARS EN RE	Association	0,00
6574	N°1 Subvention 2022		ASSOCIATION LES ENDIABLEES	Association	0,00
6574	N°1 subvention		BIBLIOTHEQUE LA BALEINE	Association	2 000,00
6574	N°1 subvention		COMITE DES FETES VILLAGEOISES	Association	0,00
6574	N°1 subvention		ECURIE DE TERRITOIRE ILE DE RE	Association	500,00
6574	N°1 subvention		FANFARE DU BUCHERON DES PORTES EN RE	Association	0,00
6574	N°1 subvention		IAVNANA	Association	400,00
6574	N°1 subvention		JAZZ AU PHARE	Association	0,00
6574	N°1 subvention		L'APPORTE BONHEUR	Association	0,00
6574	N°1 Subvention		LA FAMILLE AU COEUR	Association	150,00
6574	N°1 subvention		LABEL OYAT	Association	1 000,00
6574	N°1 subvention		LES MARCABELLES	Association	200,00
6574	N°1 subvention		RECREATION	Association	0,00
6574	N°1 subvention		SAINT CLEMENT BASKET 17	Association	2 000,00
6574	N°1 subvention		SOCIETE NATIONALE SAUVETAGE EN MER	Association	500,00
6574	N°1 subvention		TCBI Section Villageoise	Association	0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		9,00	0,00	9,00	4,00	0,00	4,00
ADJOINT ADM PRINCIPAL 1ERE CL. (Av. Janv. 2022)	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADM PRINCIPAL 2EME CL. (Av. Janv. 2022)	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF (Av. Janv. 2022)	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR (Av. Sept. 2022)	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL (Av. Sept. 2022)	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		17,00	0,00	17,00	9,00	0,00	9,00
ADJOINT TECHNIQUE (Av. Janv. 2022)	C	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT TECHNIQUE PR. DE 1ERE CL. (Av. Janv. 2022)	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT TECHNIQUE PR. DE 2EME CL. (Av. Janv. 2022)	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
AGENT DE MAITRISE (Av. Janv. 2022)	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL (Av. Janv. 2022)	C	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN (Av. Fév. 2014)	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL (Av. Janv. 2022)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE (Av. Janv. 2022)	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		29,00	0,00	29,00	15,00	0,00	15,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

1- ST CLEMENT DES BALEINES - Principal - BP - 2023

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF (Av. Janv. 2022)	C	ADM	367	0,00	3-3-3°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	2 729 000,00	7,54	41,51	0,00	1 132 808,00	7,54
TFPNB	18 600,00	5,13	36,04	0,00	6 703,00	5,13
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 747 600,00	7,52			1 139 511,00	7,52

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 24/03/2023

Présenté par le Maire, Lina BESNIER (1),
A SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES, le 30/03/2023
le Maire, Lina BESNIER,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES, le 30/03/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

M. BRARD Jean-Christophe	
M. JACQUOT Gildas	
M. MARTINEAU Manuel	
M. PENOT Christophe	
M. PICOT Jean-Pierre	
M. RANCHER Benjamin donne pouvoir à Mme RANCHER Marine	
M. TASSIGNY Daniel	
M. VEGA Bruno donne pouvoir à M. TASSIGNY Daniel	
Mlle RABILLER Nathalie donne pouvoir à Mme BESNIER Lina	
Mme BESNIER Lina	
Mme PLAIRE Laurence	
Mme RANCHER Marine	
Mme SILHOL Marion	
Mme VRIGNAUD Brigitte	

Certifié exécutoire par le Maire, Lina BESNIER (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.